

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 26 avril 2018 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente
M. Marc Demers, vice-président

Mme Doreen Assaad	M. François Limoges
M. Pierre Charron	M. Normand Marinacci
M. Yves Corriveau	M. Jean Martel
Mme Marlene Cordato	M. Beny Masella
M. François Croteau	Mme Lise Michaud
M. Martin Dampousse	Mme Suzie Miron
Mme Chantal Deschamps	M. Sylvain Ouellet
M. Benoit Dorais	Mme Sylvie Parent
Mme Sandra El-Helou	M. Guy Pilon
Mme Marianne Giguère	Mme Magda Popeanu
Mme Nathalie Goulet	M. Edgar Rouleau
Mme Andrée Hénault	M. Guillaume Tremblay
M. Ray Khalil	Mme Maja Vodanovic

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 18 avril 2018.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

Présentation conjointe de l'ARTM et de CDPQ Infra : « Entraves et mesures d'atténuation relatives au projet de Réseau express métropolitain (REM) » par Mme Virginie Cousineau, directrice des affaires publiques et M. Jean Vincent Lacroix, directeur du bureau de projet de REM à CDPQ Infra. Sont également présents M. Daniel Bergeron, directeur exécutif, Planification des transports et mobilité, M. Charles De La Chevrotière, directeur adjoint organisation et développement des réseaux, Mme Fanie St-Pierre, chef, affaires publiques et communications et M. Frédéric Côté, analyste principal, développement des réseaux à l'ARTM.

CC18-010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Parent

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CC18-011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : Mme Marlene Cordato

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2018.

CC18-012 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-043 adoptée à sa séance du 22 mars 2018,

PROPOSÉ PAR : Mme Andrée Hénault

APPUYÉ PAR : M. Pierre Charron

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Carolle Belley en qualité de trésorière de la Communauté métropolitaine de Montréal pour une durée de cinq ans, du 3 juin 2018 au 2 juin 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CC18-013 DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-080 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire une série de 31 questions et commentaires concernant la réalisation du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River ;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau s'oppose à ce projet, sous sa forme actuelle, par la résolution numéro CM-2017-837 ;

.../3



CC18-013
suite

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est préoccupée par la présence d'installations de gestion ou de stockage de déchets nucléaires à proximité de la rivière des Outaouais ainsi que de milieux aquatiques et humides et les risques de contamination qui leurs sont associés en cas de fuite ;

ATTENDU QUE la Communauté s'inquiète de la méthode de stockage qui sera utilisée ainsi que la caractérisation qui sera faite des colis pour déterminer leurs seuils de radioactivité et d'en disposer de façon appropriée; et de la gestion des eaux de pluie et de fonte des neiges, ainsi que des eaux de ruissellement sur le site ;

ATTENDU QUE l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais dans sa forme actuelle est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de Gatineau et de s'opposer au projet de dépotoir nucléaire de Chalk River, sous sa forme actuelle, compte tenu notamment de son impact potentiel sur les sources d'approvisionnement en eau potable ;

De demander à l'Union des municipalités du Québec d'appuyer la Ville de Gatineau et la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De former un groupe de travail composé de la Ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec afin de préparer une position commune concernant le projet de Chalk River ;

De demander au directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal de préparer un rapport d'expert en sécurité nucléaire concernant notamment les risques et menaces de ce projet sur les sources d'approvisionnement en eau potable qui servira de base aux travaux du groupe de travail ;

De demander au directeur général de faire rapport au comité exécutif et à la Commission de l'environnement sur l'évolution des travaux et d'en présenter les résultats ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté métropolitaine de Montréal s'oppose à l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais compte tenu qu'une telle installation est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

De demander à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de s'assurer auprès du promoteur, Laboratoires nucléaires canadiens, que toutes les options possibles pour la gestion des déchets nucléaires ont été évaluées en priorisant le bien-être de la population et la protection de l'environnement ;

De demander au ministre des Ressources naturelles du Canada, une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs ;

.../4



CC18-013
suite

De transmettre copie de cette résolution à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, à l'Union des municipalités du Québec, à la Ville de Gatineau, à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, à la ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et au ministre des Ressources naturelles du Canada ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté présentera un mémoire lorsque des audiences seront prévues à l'égard du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River.

CC18-014

ENTENTE SECTORIELLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-078 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Parent

APPUYÉ PAR : M. Yves Corriveau

Il est résolu

D'approprier une somme de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000 \$) à même le Fonds de développement métropolitain pour la contribution de la Communauté à une entente sectorielle de développement de l'agriculture et du secteur bioalimentaire ;

D'autoriser le directeur général

À finaliser et signer une entente sectorielle d'une durée de trois ans sur le développement de l'agriculture et du secteur bioalimentaire de la Communauté avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le Secrétariat à la région métropolitaine visant à appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles et des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole des MRC et des agglomérations du territoire de la Communauté ;

À élaborer et à signer une convention avec tout organisme admissible à une aide financière découlant de cette entente sectorielle.

CC18-015

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE 2017

Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2017.

CC18-016 APPROPRIATION DE FONDS

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-081 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : Mme Suzie Miron

Il est résolu d'approprier à même le surplus libre :

Une somme d'un million de dollars (1 M\$) pour le projet de cartographie des cours d'eau locaux, et

Une somme d'un million de dollars (1 M\$) au fonds de développement métropolitain.

CC18-017 APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2018-2020 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-089 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le plan stratégique organisationnel 2018-2020 du Réseau de transport métropolitain (RTM) en demandant de retirer, dans tout le document, la désignation du Réseau sous l'expression « 450 »;

De signifier au RTM que toute mise à jour de son plan stratégique organisationnel 2018-2020 du RTM doit être transmise à la Communauté pour approbation.

CC18-018 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-090 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le programme des immobilisations 2018-2027 du Réseau de transport métropolitain ainsi que sa modification visant à intégrer les immobilisations incluses au « Plan d'action en vue d'améliorer la fiabilité et la ponctualité des trains de banlieue », conditionnellement à ce que cette modification soit adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain ;

.../6



CC18-018
suite

De demander au Réseau de transport métropolitain de respecter les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de ses interventions ;

De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain de donner suite à la résolution numéro CE18-071 concernant le centre de maintenance du service de la ligne de train Mascouche visant la recherche d'une solution durable et d'entreprendre les études nécessaires pour évaluer la possibilité d'avoir des voies additionnelles dans le tunnel du Mont-Royal tel que discuté lors de la rencontre du 28 mars 2018 réunissant des représentants des élus de la couronne Nord, du RTM, de l'ARTM et la Communauté.

CC18-019

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-091 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

PROPOSÉ PAR : Mme Sylvie Parent

APPUYÉ PAR : Mme Doreen Assaad

Il est résolu

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le programme des immobilisations 2018-2027 de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

De demander à l'ARTM de tenir compte du projet du 100, Place Charles-Le Moyne et de collaborer avec la Ville de Longueuil pour la modification du programme des immobilisations de l'Autorité, le cas échéant.

CC18-020

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Mmes Plante, Deschamps et Parent, MM. Demers et Dampousse déclarent qu'étant membres du conseil d'administration de l'ARTM, ils se retirent des délibérations et ne participeront pas au vote.

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-069 adoptée à sa séance du 22 mars 2018,

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : M. Edgar Rouleau

Il est résolu

De prendre acte de la demande de l'Autorité régionale de transport métropolitain en ce qui concerne la rémunération des membres indépendants nommés par la Communauté métropolitaine de Montréal ;

.../7



CC18-020
suite

De modifier la rémunération de tous les membres nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'harmoniser leur rémunération avec celle des membres nommés par le gouvernement, en remplaçant, la rémunération de ces membres énoncée au tableau joint à la résolution numéro CC17-035 par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De donner un effet rétroactif à la présente résolution afin que la rémunération des membres nommés par la Communauté métropolitaine de Montréal au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain soit ajustée à compter du 1er janvier 2018 selon les nouveaux paramètres ;

De permettre à toutes modifications au décret numéro 1132-2016 du gouvernement du Québec, en lien avec la présente résolution de s'appliquer automatiquement à partir de la date d'entrée en vigueur des modifications;

De maintenir pour les membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, les conditions de rémunération telles que modifiées par la résolution numéro CC17-035.

Commentaires de présidents des commissions

- M. Pierre Charron, au nom du président de la commission de l'aménagement, M. Jérôme Normand, fait état des travaux de la commission dans le cadre du mandat concernant la gestion optimale des risques d'inondation.
- Mme Chantal Deschamps, au nom du président de la commission du logement social, M. Marc-André Plante, fait état des travaux de la commission et du lancement du 211 Grand Montréal qui se tiendra après l'assemblée.
- Mme Lise Michaud, au nom du président de la commission de l'environnement, M. Aram Elagoz, fait état des travaux de la commission pour une proposition de plan métropolitain sur l'eau.
- Le président de la commission du transport, M. Guy Pilon, fait état des travaux complétés concernant les attentes et orientations de la Communauté à l'égard du futur plan stratégique de développement de l'ARTM, l'étude du plan stratégique organisationnel du RTM ainsi que des plans d'immobilisations 2018-2027 du RTM et de l'ARTM. M. Pilon présente ensuite un aperçu des travaux requis dans le cadre du mandat sur la tarification sociale du transport en commun.
- M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, salue le travail des membres du groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation des montérégiennes.



Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 8 février et le 22 mars 2018.
- Note d'information concernant l'Agora métropolitaine 2018.
- Liste des contrats au 18 avril 2018.
- Document déposé séance tenante par les représentants de CDPQ Infra et de l'ARTM à la suite de la présentation : *Breffage technique travaux du réseau express métropolitain, 25 avril 2018.*

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 28.

Les résolutions numéros CC18-010 à CC18-020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

ANNEXE

Assemblée ordinaire du Conseil du 26 avril 2018

Période de questions des citoyens

NOM	QUESTION
M. Bruce Walker, STOP	L'application du règlement num.ro 2008-47 sur l'assainissement des eaux.
M. Vincent Marchione Coalition vigilance oléoducs	Les excavations menées par Enbridge sur l'oléoduc 9b.
M. Alain Mignault, citoyen	<p>Demande de permis autorisant l'installation de pipelines sur le territoire de la Communauté.</p> <p><i>Documents déposés séance tenante :</i></p> <p><i>Article non daté signé Anne Caroline Desplanques du Journal de Montréal, Un pipeline rouillé après deux ans d'utilisation;</i></p> <p><i>Article publié par Inside Climate News, 19 septembre 2012, Few Oil Pipeline Spills Detected be Much-Touted Technology;</i></p> <p><i>Article publié par DesmogCanada, 11 juillet 2017, NEB Quietly Grants Pipeline Companies Permission to Keep Repair Locations Secret.</i></p> <p><i>2 photos, non datées, non identifiées.</i></p>
M. Dante Cicchillitti, citoyen	Composition du comité des mesures additionnelles pour assurer la sécurité des sources d'eau potable.